

## Assemblée publique

### District électoral de Pointe-du-Lac

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

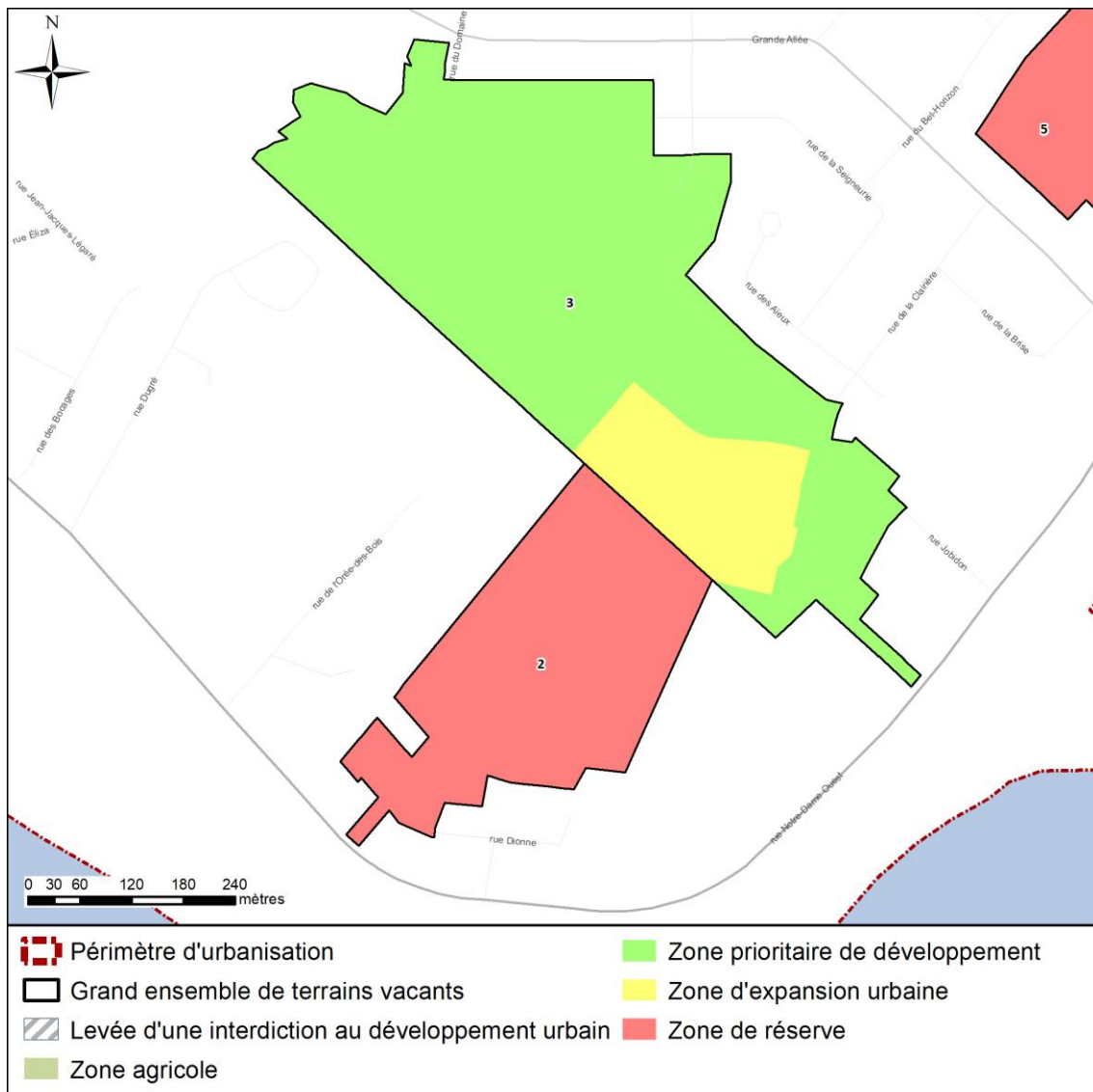
- 1** Lors de la séance que son Conseil a tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 88 / 2025 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'échanger des superficies équivalentes entre la zone prioritaire de développement et la zone d'expansion urbaine pour le grand ensemble de terrains vacants 3.
- 2** Ce projet de règlement affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

#### **DISPOSITION # 1**

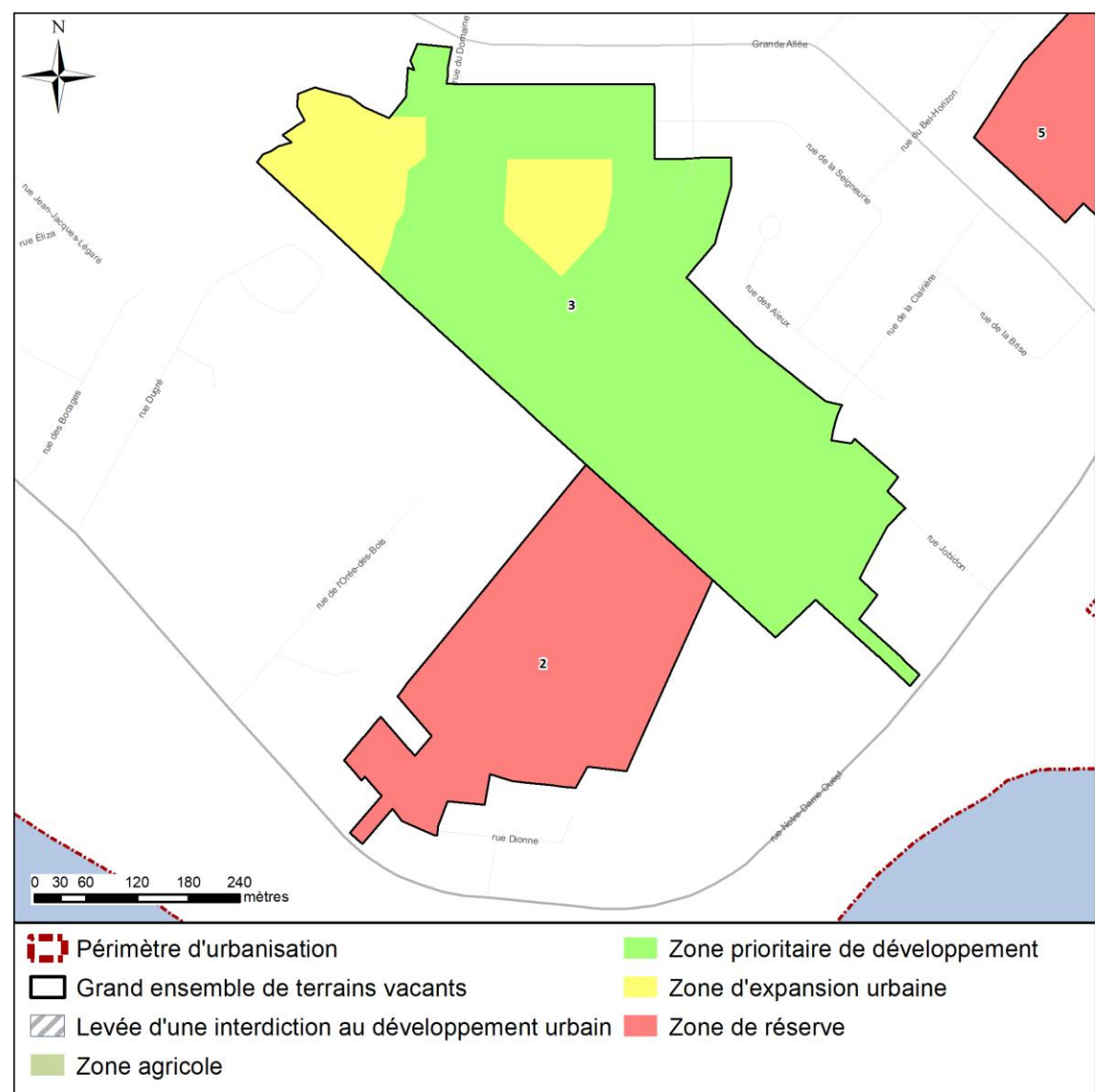
#### Objet :

En concordance avec la modification au plan d'urbanisme, modifier la zone d'expansion et la zone prioritaire de développement afin d'échanger des superficies équivalentes pour le grand ensemble de terrains vacants 3.

#### **Avant la modification règlementaire**



**Après la modification réglementaire**



**3** Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 18 novembre 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

**4** Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**5** On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002  
Courriel : [urbanisme@v3r.net](mailto:urbanisme@v3r.net)

**6** On peut consulter le projet de règlement n° 88 / 2025 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net) :

Trois-Rivières, ce 6 octobre 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002